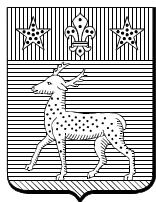


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 08

L'an deux mil dix-huit, le trente novembre à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 24/11/2018

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., FAY E.P., LESBROS JM. et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents : Mrs HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., JACOMET M..

Objet: convention « ménage » avec la commune d'ANNOT à compter du 01/01/2019

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée Délibérante qu'en raison d'un retour de compétence la Communauté de Communes n'assurera plus le ménage des locaux communaux de LE FUGERET, c'est par conséquent la commune d'ANNOT qui assurera cette prestation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est favorable à la proposition de Monsieur le Maire et confère lui tous pouvoirs pour signer la convention avec ANNOT, veiller au bon déroulement de la prestation et régler les factures à la commune d'ANNOT.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus


André PESCE
Maire de LE FUGERET

